

PROCES VERBAL
**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
8 AVRIL 2025

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD (proc de E. SAUGET), JY MEYER (proc de C HADDAD), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de C FAURE), JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN (proc de A GUIBERT-BATTAINI), P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P MAISONNEUVE), MF MARTIN (proc de P CORTIAL), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER (proc de B PERRUSSET), S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et O BOISSIN.

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, G DOZ, V VANDUYNLAGER et M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Nombre de présents : 37

Nombre de procurations : 9

Nombre de votants 46 (6 absents)

Le quorum est atteint (il est fixé à la moitié des membres soit $52/2=27$)

La séance est ouverte à : 19h40

Le secrétaire de séance est : Marie-Christine SAUSSAC

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

I. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Ucel : servitude de passage avec ENEDIS pour enfouissement de réseau

Le Président indique que ENEDIS a saisi la CCBA afin d'obtenir une servitude autorisant le passage d'un réseau électrique de distribution publique en souterrain sur la bordure Nord/Ouest de la parcelle cadastrée section A n° 2457 sur la commune d'Ucel, à usage de voirie et propriété de la CCBA. Cette servitude de passage s'inscrit dans un programme d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique par enfouissement de la ligne HTA sur la commune d'Ucel.

La servitude s'entend par une canalisation souterraine d'une longueur de 45 mètres environ sur une bande de 3 mètres de large, ainsi que ses accessoires.

La servitude est consentie à titre gratuit.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'un réseau électrique de distribution publique en souterrain au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée section A n° 2457 sise quartier Chamboulas sur la commune d'Ucel ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de servitude et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZAE

1- ZAE du Bourdary : cession de terrains à Fabrice Boucher Equipement

Le Président indique que l'entreprise FBE, représentée par M. Fabrice BOUCHER, spécialisée dans la location et la vente de matériel du BTP, souhaite acquérir deux lots de la ZAE de Bourdary à Aubenas pour créer un nouvel établissement.

Actuellement, l'entreprise emploie 6 salariés. Elle est installée sur le parc d'activités du Vinobre (PAV) sur la commune de Lachapelle-sous-Aubenas après avoir débuté à la pépinière d'entreprises l'Espéridou. Le terrain et le bâtiment que l'entreprise occupe actuellement sur le PAV ne lui permettent plus de se développer. L'activité de location de grues ainsi que l'entretien de celles-ci requièrent un espace conséquent. Monsieur BOUCHER souhaite améliorer son organisation et sortir l'activité « grues » du PAV pour faciliter sa logistique (entrée / sortie / stockage / maintenance) et renforcer la fonction commerciale de l'espace de vente dont il dispose sur le PAV.

Il sollicite l'acquisition des lots 4 et 5 soit un ensemble de 3 970 m² sur la ZAE de Bourdary. Il projette d'y installer un hangar de stockage pour son activité liée aux grues ou autres engins BTP avec une partie atelier pour la maintenance. Il construirait alors un bâtiment de 1 600 m² divisibles en plusieurs travées ce qui lui permettrait de proposer à la location les cellules non utilisées par ses activités, à des artisans locaux. L'entreprise souhaite également intégrer du photovoltaïque en toiture pour optimiser son investissement.

Après discussion, le choix de l'entreprise s'est porté sur les lots n° 4 et n° 5 d'une superficie d'environ 3 970 m², situés au nord de l'entrée de la ZAE afin de permettre une manœuvre plus aisée des camions porteurs des grues. Cette contrainte justifie également la nécessité d'une surface de lot importante par rapport au bâtiment envisagé. L'impact de la zone inondable définie par le dernier plan de prévention des risques inondation est faible.

Le prix de vente est fixé à 30 € HT le m², conformément à l'avis de France Domaines. Il est précisé que tous les frais relatifs à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Par ailleurs, il est demandé qu'une clause mentionnant un pacte de préférence de retour au profit de la CCBA soit prévue, pour une durée de 10 ans, en cas de vente de tout ou partie du lot, de sorte à limiter la spéculation foncière en zone d'activité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de céder à l'entreprise FBE représentée par Monsieur Fabrice BOUCHER, ou à la société qui s'y substituera, des lots n° 4 et n° 5 de la ZAE du Bourdary à Aubenas, constitués de parties des parcelles cadastrées section D n° 4715, 4716, 4718, 4719, 4721, 4725, et 4727 représentant une superficie de 3 970 m² environ, au prix de 30 € hors taxe le m², hors frais d'actes et divers à la charge de l'acquéreur.
- Dit que l'acte de cession devra inclure une clause mentionnant un pacte de préférence au profit de la CCBA, pour une durée de 10 ans, à compter de la date de signature en cas de vente de tout ou partie du lot ;
- Autorise le Président à signer le compromis de vente et l'acte à intervenir et à accomplir toutes formalités utiles à l'application des présentes.

2- ZAE de l'Escrinet : cession de terrains à Paysage Services

Le Président indique que l'entreprise SERVICES PAYSAGES, représentée par M Origan ECKHARDT, a sollicité la CCBA pour acheter un lot sur la ZAE de l'Escrinet afin d'y implanter son activité de services d'aménagement paysager.

Actuellement, l'entreprise est installée dans des locaux inadaptés avec son domicile à Vesseaux. L'entreprise emploie 7 salariés. Sa clientèle est plutôt située au Nord de Vesseaux. Son projet consiste en la construction d'un bâtiment atelier de 300 m² environ permettant le stockage et la maintenance du matériel (camions, pelles, débroussailleuses, tondeuses, ...). Il a également besoin de stockage extérieur pour les matériaux de type écorces, graviers,

Après discussion, le choix de l'entreprise s'est porté sur le lot n°1 de la ZAE de l'Escrinet à Saint- Etienne-de-Boulogne d'une superficie d'environ 1 117 m² dont le prix de vente est fixé à 22 € HT le m², tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge de l'acquéreur. Le prix est inférieur de 8.33% à l'avis de France Domaines compte tenu de sa configuration et son accès peu faciles à aménager.

Par ailleurs, il est demandé qu'une clause mentionnant un pacte de préférence de retour au profit de la CCBA soit prévue, pour une durée de 10 ans, en cas de vente de tout ou partie du lot, de sorte à limiter la spéculation foncière en zone d'activité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de céder à l'entreprise Services paysages représentée par M Origan ECKHARDT ou à la société qui s'y substituera, du lot n° 1 la ZAE de L'Escrinet à Saint-Etienne-de-Boulogne, constitué de parties des parcelles cadastrées section B n° 826, 829 et 835 représentant une superficie de 1 117 m² environ, au prix de 22 € hors taxe le m², hors frais d'actes et divers à la charge de l'acquéreur ;
- Dit que l'acte de cession devra inclure une clause mentionnant un pacte de préférence au profit de la CCBA, pour une durée de 10 ans, à compter de la date de signature, en cas de vente de tout ou partie du lot ;
- Autorise le Président à signer le compromis de vente et l'acte à intervenir et à accomplir toutes formalités utiles à l'application des présentes.

III. AIDES A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES

1. Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 Saint-Joseph-des Bancs – Versement dérogatoire

Intervention de Jacques SEBASTIEN, Maire de saint Joseph des Bancs

*« Chères conseillères, chers conseillers communautaires,
Pour la plupart, nous nous connaissons déjà un peu. Je suis présent au conseil municipal de Saint-Joseph-des-Bancs depuis 2001 : d'abord comme conseiller municipal pendant deux mandats, puis comme 2^{ème} adjoint pendant 2 ans sur le mandat 2008-2014. Je suis maire depuis deux mandats, ce dernier s'achèvera en 2026.*

Pourquoi s'investir dans la vie de sa commune ?

Pour ma part, c'est un engagement à responsabilité, au service du bon fonctionnement des nombreuses affaires communales. Je connais bien ma commune, j'aime qu'elle soit représentée, soutenue, écoutée. J'agis pour aider les administrés, pour maintenir les services communaux, et pour assurer le respect des lois en lien avec l'Etat.

Aujourd'hui, Saint-Joseph-des-Bancs compte 253 habitants (population DGF). Nous avons :

- Une secrétaire de mairie à mi-temps,
- Un cantonnier à temps plein,
- Une école en regroupement pédagogique avec la commune voisine de Genestelle
- Quatre employés périscolaires
- Une directrice dans chaque école

Nous nous battons pour garder nos écoles, car elles sont le cœur de la vie dans nos communes rurales. Nous faisons des efforts financiers considérables pour assurer des services de qualité. Je pense qu'il est aussi essentiel que les agents communaux se sentent soutenus par leurs élus.

Être maire en milieu rural, ce n'est pas simple. De moins en moins de personnes souhaitent s'engager dans un mandat municipal. A Saint-Joseph, nous sommes 11 élus, dont le maire et deux adjoints, une équipe soudée, sans étiquette, chacun avec ses idées, mais tous unis pour faire vivre le village.

Mon objectif premier, c'est la vie de la commune.

La vie associative y joue un rôle essentiel. Nous avons depuis longtemps une bibliothèque municipale : un lieu de lecture, de culture et d'échanges intergénérationnels. Une salle polyvalente, également très régulièrement louée.

Coté commerces, la situation est difficile : un seul ensemble Auberge-Gîte-Bistrot résiste depuis 35 ans. Ce n'est pas simple, mais c'est un lieu de lien social précieux.

Nous avons dû fermer un ancien centre de vacances en 2020, faute de pouvoir engager les travaux nécessaires pour répondre aux normes, étant donné nos faibles capacités financières.

La piscine municipale qui a aujourd'hui 30 ans, reste un service déficitaire comme beaucoup d'autres. Elle s'ouvre que deux mois par an, mais elle reste un lieu de vie, de rencontres, de détente pour les jeunes, les touristes et tous les habitants. Situé en pleine nature, elle offre un panorama magnifique, et accueille même quelques animations nocturnes.

Coté finances, voici un état des lieux rapide :

En 2014, j'ai repris les rênes de la commune avec 1 million d'euros de dettes. Beaucoup d'emprunts, sur 20, 25, parfois 30 ans. Peu de ressources propres : impôts locaux, dotations d'état limitées... Une capacité d'autofinancement très faible.

Nous gérons aussi notre service d'eau potable sur une grande partie de la commune, et l'assainissement public sur le chef-lieu. Le patrimoine est important à entretenir, les services essentiels à faire fonctionner.

Malgré quelques ventes (trois chalets, une ancienne école, un terrain constructible), et malgré les remboursements constants effectués depuis 2014, nous avons encore aujourd'hui 12 emprunts à honorer, pour un total de 326 000 €. Il nous faudra continuer dans ce sens jusqu'en 2028, pour espérer réinvestir convenablement ensuite.

Beaucoup d'efforts ont été faits, cela va dans le bon sens, mais cela ne suffit pas. Il faut encore trouver des solutions pour retrouver une capacité d'investissement digne de ce nom. Heureusement, nous sommes soutenus par la région, le Département et la Communauté de communes.

Avec la CCBA :

Enveloppe triennale « aides aux communes » en investissement 2021-2023 : 30 000 €, dont nous n'avons pu utiliser que 4 000 €.

J'ai sollicité l'aide du Président et de son Bureau, qui ont proposé un versement dérogatoire des 26 000 € restants. Grâce à votre solidarité, cette délibération a été adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie sincèrement.

Enveloppe 2024-2026 : 33 000 €, mais nous ne pourrons utiliser que 3 500 €.

Aujourd'hui nous avons des difficultés à boucler nos fins de mois, à honorer nos emprunts à temps, malgré les dotations, les efforts d'économies (baisse des indemnités maire et adjoints, assurances, dépenses de fonctionnement strictement nécessaires), et une gestion rigoureuse.

Pas de superflu !!!

C'est pourquoi je renouvelle ma demande d'aide à notre Président, et à vous tous, élus communautaires.

Pour ma commune, pour Saint-Joseph-des-Bancs, pour la vie dans nos territoires ruraux.

Merci à toutes et tous.

Vive les communes rurales !

Le Président remercie Jacques SEBASTIEN pour son intervention.

Vu la sollicitation de la commune de Saint-Joseph-des-Bancs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025 ;

L'objet de la demande de financement concerne les dépenses d'investissement de la commune de Saint-Joseph-des-Bancs qui, compte-tenu de sa situation financière, sollicite un versement par anticipation.

Le montant sollicité auprès de la CCBA est de 29 849,95 € soit le solde disponible pour la commune sur l'enveloppe initiale de 33 000 €.

Ces 29 849,95 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Joseph-des-Bancs initialement de 33 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'attribuer un fonds de concours de 29 849,95 € à la commune de Saint-Joseph-des-Bancs dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 ;
- Dit, qu'à titre dérogatoire et exceptionnel, ce montant sera versé par anticipation à la commune de Saint-Joseph-des-Bancs à compter du caractère exécutoire de la présente ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025 et que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Joseph-des-Bancs, initialement de 33 000 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

2. Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 – Saint-Etienne-de-Fontbellon – Acquisition d'une parcelle cadastrée Section C N°550 pour création d'un espace de de loisirs et de stationnement

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint-Etienne-de-Fontbellon relatif à l'acquisition d'une parcelle cadastrée Section C N°550 pour création d'un espace de de loisirs et de stationnement, la mise en place d'un panneau lumineux d'information et d'une borne tactile.;

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 18 mars 2025 ;

Le projet, objet de la demande de financement, concerne l'acquisition d'une parcelle cadastrée Section C N°550 pour création d'un espace de de loisirs et de stationnement.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 50 000 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 100 000 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 50 000 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon de 233 665 €.

Le reliquat sur enveloppe sera par conséquent de 135 422,74 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- Décide d'attribuer un fonds de concours de 50 000 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon pour financer l'acquisition d'une parcelle cadastrée Section C N°550 pour création d'un espace de de loisirs et de stationnement ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025 et que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Etienne de Fontbellon, initialement de 233 665 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

IV. FINANCES

1- Bilan acquisitions/cessions 2024

L'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale fait l'objet d'une délibération de l'organe délibérant et, est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Conformément à ces dispositions :

I - Etat des acquisitions

Situation du bien	Référence cadastrale	Superficie m ² (environ)	Vendeur	Nature du bien cédé	Prix, forme et date de l'acquisition
AUBENAS					
53 Bd Gambetta	F n° 1254, 1255, 1256 et 1257	9 852	Banque Populaire du Sud	Lots de copropriété pour 281,96 m ² bâtis	170 000 € Acte notarié du 18/04/2024
Bourday	D n° 5206	152	Commune d'Aubenas	Terre	5 320 € Acte notarié du 27/11/2024
LAVILLEDIEU					
Rue des Tireuses de Soies	AS n° 9, 10, 226 et 267	12 831	SCI Pascal	terrain à bâtir	320 775 € Acte notarié du 17/12/2024

Soit un total de 496 095 €.

II - Etat des cessions

Situation du bien	Référence cadastrale	Superficie m ² (environ)	Acquéreur	Nature du bien cédé	Prix, forme et date de l'acquisition
AUBENAS					
Bourday	D n° 5206	152	SCI des Containers	Terre	5 320 € Acte notarié du 27/11/2024
SAINT ETIENNE DE BOULOGNE					
ZAE de l'Escrinet	B n° 872, 877, 878, 881 et 884	3 640	CEFEM HOLDING	Lots 5 C et 5 D à bâtir	80 080 € HT Acte notarié du 11/12/2024
VALLEES D'ANTRAIGUES-ASPERJOC					
Pont de l'Huile	AL n° 358	121	Commune de Vallées d'Antraigues-Asperjoc	Lot 2 pour 333/1000ème	1 € Acte notarié du 06/12/2024

Soit un total de 85 401 €.

III - Etat des cessions de droits réels

Situation du bien	Référence cadastrale	Usage du bien	Bénéficiaire	Nature du droit réel	Prix, forme et date du droit réel
SAINT ETIENNE DE BOULOGNE					
ZAE de l'Escrinet	B n° 868, 871, 873 et 874	Voirie	CEFEM HOLDING	Servitude de passage	Gratuit Acte notarié en date du 11/12/2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas en 2024 ;
- Précise que le tableau récapitulatif figure en annexe au compte administratif de l'exercice 2024.

Budgets prévisionnels 2025 : aucune augmentation d'impôts depuis 2017

Max TOURVIEILHE

La séance du 8 avril 2025 est principalement consacrée à la présentation et au vote des budgets de l'année 2025.

En 2025, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas présente ses budgets à l'équilibre sans augmenter les taux de la fiscalité locale. Le Président explique que cette année encore, les élus communautaires font le choix d'une trajectoire budgétaire vertueuse.

Depuis 2017, la CCBA a fait preuve d'anticipation et de responsabilité dans sa gestion de l'argent public, ce qui lui permet aujourd'hui de poursuivre son action et ses compétences multiples sur le territoire.

EN 2025, la section de fonctionnement s'établit à 31 765 529 euros et la section d'investissement à 17 250 092 euros.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la CCBA de poursuivre ses actions de soutien à toutes les communes du territoire à travers les aides versées aux communes :

- ✓ 570 423 € en 2022
- ✓ 1 405 172 € en 2023
- ✓ 1 043 667 € en 2024

L'essentiel des moyens est consacré à la poursuite de l'exercice des compétences de la CCBA et le développement des services à la population. Les actions au quotidien des services concernent des domaines aussi variés que les services à la population : petite enfance, médiathèque, service mutualisé d'urbanisme, service de collecte des déchets ménagers, maison France Services. Toutes ces actions contribuent à l'amélioration du cadre de vie du territoire qui se veut attractif tout au long de l'année.

Grâce à une gestion saine et efficace, la CCBA maintient le cap de bonne gestion. En effet, l'endettement de la Communauté de communes est modéré et sa capacité de remboursement est inférieure à 6 ans. C'est un bon résultat au regard des indicateurs financiers.

En 2025, ce sont près de 10 millions d'euros qui seront encore cette année investis pour le développement du territoire.

Le Président, Max TOURVIEILHE, rappelle que notre territoire est une terre d'accueil pour les entreprises. Avec 19 zones d'activités, la CCBA accompagne tous les acteurs du territoire dans leurs projets.

L'année 2025 prévoit la réalisation de nombreux projets du programme pluriannuel d'investissement du mandat :

- ✓ *Poursuite des travaux engagés sur les voies douces, et début de la liaison Vesseaux - Col de l'Escrinet*
- ✓ *Reconstruction - Réhabilitation du Centre technique intercommunal lancement des travaux*
- ✓ *Création du bureau d'information touristique de l'Office de tourisme intercommunal à Aubenas*
- ✓ *Acquisitions pour le développement de la ZA Ponson-Moulon et finalisation de la nouvelle bretelle*
- ✓ *Aménagement et amélioration de la Zone d'activité économique de Chastreñas sur Lachapelle sous Aubenas et Saint Sernin (photo jointe),*
- ✓ *Réhabilitation du bâtiment Seibel - démarrage de la maîtrise d'œuvre, en vue d'une première tranche de travaux en 2026*
- ✓ *L'aide au centre hospitalier d'AUBENAS : aménagement d'un bâtiment modulaire pour le Centre Hospitalier Ardèche Méridionale avec la création d'une année PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé)*
- ✓ *Aides aux hôteliers du territoire pour améliorer l'attractivité*
- ✓ *Travaux de transformation de l'accueil de la médiathèque Jean FERRAT ainsi que la mise en place de « codes-barres » sur plus de 90 000 ouvrages*
- ✓ *Finalisation de la contribution d'équipement du territoire à la fibre*
- ✓ *Poursuite du soutien de la CCBA aux communes sous forme d'aides pour un montant 3 100 000 € sur 3 ans.*

2- Compte Financier Unique 2024 – Budget principal CCBA

A partir de l'exercice budgétaire 2024, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) a décidé de produire les comptes sous le format de Compte Financier Unique. La production des comptes de la CCBA concerne le Budget principal et les cinq Budgets Annexes.

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il doit notamment permettre :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux,
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales,
- Un travail collaboratif simplifié entre les services de la CCBA et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun.

La maquette budgétaire des résultats de l'exercice 2024 est annexée à la présente délibération.

Présentation générale du compte financier – Vue d'ensemble (montants en euros)

			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	15 733 193,88	30 090 888,00
	Recettes réalisées (1)	B	6 807 731,80	30 409 641,25
	Restes à réaliser	C	2 272 086,30	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	15 809 031,32	32 047 887,39
	Dépenses réalisées (1)	E	9 146 612,63	27 990 460,93
	Restes à réaliser	F	3 724 017,63	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 338 881,03	2 419 180,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	165 837,64	2 797 008,29
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-2 173 043,39	5 216 188,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 451 931,33	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-3 624 974,72	5 216 188,61

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	30 409 641,25 €
Dépenses de fonctionnement	27 990 460,93 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	2 419 180,32 €

Section d'investissement :

Recettes d'investissement	6 807 731,60 €
Dépenses d'investissement	9 146 612,63 €
Déficit d'investissement de l'exercice	2 338 881,03 €

Restes à réaliser d'investissement :

Recettes	2 272 086,30 €
Dépenses	3 724 017,63 €
Solde négatif des restes à réaliser	1 451 931,33 €

Résultats définitifs

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	2 797 008,29 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	2 419 180,32 €
Excédent de clôture de fonctionnement 2024	5 216 188,61 €

Excédent d'investissement antérieur reporté	165 837,64 €
Déficit d'investissement de l'exercice	2 338 881,03 €
Déficit de clôture d'investissement 2024	2 173 043,39 €

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025

Le Président de la CCBA quitte la salle et ne prend pas part au vote.
Serge REYNIER, Vice-Président en charge des Finances préside aux votes des CFU.
Nombre de présents : 36
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants 44

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal, ci-dessus présenté,
- Dit que le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de 5 216 188,61€. Il sera proposé de l'affecter lors du vote de la prochaine étape budgétaire.
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

3- **Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe pépinière L'Espéridou**

A partir de l'exercice budgétaire 2024, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) a décidé de produire les comptes sous le format de Compte Financier Unique. La production des comptes de la CCBA concerne le Budget principal et les cinq Budgets Annexes.

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il doit notamment permettre :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux,
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales,
- Un travail collaboratif simplifié entre les services de la CCBA et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun.

La maquette budgétaire des résultats de l'exercice 2024 est annexée à la présente délibération.

Présentation générale du compte financier – Vue d'ensemble (montants en euros)

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	100 486,00	227 271,49
	Recettes réalisées (1)	B	95 134,94	225 785,41
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	243 623,50	261 536,00
	Dépenses réalisées (1)	E	128 721,87	217 843,68
	Restes à réaliser	F	8 024,42	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-33 586,93	7 941,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	143 134,59	24 267,51
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	109 547,66	32 209,24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-8 024,42	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	101 523,24	32 209,24

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	225 785,41 €
Dépenses de fonctionnement	217 843,68 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	7 941,73 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement	95 134,94 €
Dépenses d'investissement	128 721,87 €
Déficit d'investissement de l'exercice	33 586,93 €

Restes à réaliser d'investissement :

Recettes	0,00 €
Dépenses	8 024,42 €

Résultats définitifs

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	24 267,51 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	7 941,73 €
Excédent de clôture de fonctionnement 2024	32 209,24 €

Excédent d'investissement antérieur reporté	143 134,59 €
Déficit d'investissement de l'exercice	- 33 586,93 €
Excédent de clôture d'investissement 2024	109 547,66 €

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025
Le Président de la CCBA quitte la salle et ne prend pas part au vote.
Serge REYNIER, Vice-Président en charge des Finances préside aux votes des CFU.
Nombre de présents : 36
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants 44

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Décide d'approuver le Compte financier Unique 2024 du budget annexe Pépinière l'Espéridou, ci-dessus présenté
- Dit que le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 32 209,24 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

4- Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe Tout'enbus

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il doit notamment permettre :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux,
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales,
- Un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun.

Présentation générale du compte financier – Vue d'ensemble

Détermination de résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Exploitation
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	22 972,00	2 338 080,00
	Recettes réalisées (1)	B	15 344,25	2 239 907,31
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	24 872,00	2 338 080,00
	Dépenses réalisées (1)	E	15 894,25	2 224 907,31
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-550,00	15 000,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 150,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	1 150,00	15 000,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	1 150,00	15 000,00

Section de fonctionnement :	
Recettes de fonctionnement	2 239 907,31 €
Dépenses de fonctionnement	2 224 907,31 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	15 000,00 €

Section d'investissement :	
Recettes d'investissement	15 344,29 €

Dépenses d'investissement	15 894,29 €
Déficit d'investissement de l'exercice	550,00 €

Restes à réaliser d'investissement :

Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €

Résultats définitifs

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	0,00 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	15 000,00 €
<u>Excédent de clôture de fonctionnement 2024</u>	15 000,00 €

Excédent d'investissement antérieur reporté	1 700,00 €
Déficit d'investissement de l'exercice	- 550,00 €
<u>Excédent de clôture d'investissement 2024</u>	1 150,00 €

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025

Le Président de la CCBA quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Serge REYNIER, Vice-Président en charge des Finances préside aux votes des CFU.

Nombre de présents : 36

Nombre de procurations : 8

Nombre de votants 44

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte financier unique 2024 du budget annexe Tout'enbus, ci-dessus présenté
- Dit que le résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement soit 15 000,00 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

5- Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe SPANC

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il doit notamment permettre :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux,
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales,
- Un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun.

Présentation générale du compte financier – Vue d'ensemble

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Exploitation
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 800,00	67 074,43
	Recettes réalisées (1)	B	199,17	67 396,43
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	20 013,90	60 980,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	67 647,32
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	199,17	-250,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	15 013,90	-6 414,43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	15 213,07	-6 665,32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	15 213,07	-6 665,32

Section d'exploitation :

Recettes de fonctionnement	57 396,43 €
Dépenses de fonctionnement	57 647,32 €
Déficit de fonctionnement de l'exercice	250,89 €

Section d'investissement :

Recettes d'investissement	199,17 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Excédent d'investissement de l'exercice	199,17 €

Restes à réaliser d'investissement :

Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €

Résultats définitifs

Déficit d'exploitation antérieur reporté	- 6 414,43 €
Déficit d'exploitation de l'exercice	- 250,89 €
Déficit de clôture d'exploitation 2024	6 665,32 €

Excédent d'investissement antérieur reporté	15 013,90 €
Excédent d'investissement de l'exercice	199,17 €
Excédent de clôture d'investissement 2024	15 213,07 €

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025

Le Président de la CCBA quitte la salle et ne prend pas part au vote.
Serge REYNIER, Vice-Président en charge des Finances préside aux votes des CFU.
Nombre de présents : 36
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants 44

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe SPANC, ci-dessus présenté ;

- Dit que le résultat de clôture déficitaire de la section d'exploitation de -6 665,32 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire et reporté en section de fonctionnement au compte 002 ;
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

6- **Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe ZA BOURDARY**

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il doit notamment permettre :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux,
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales,
- Un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun.

Présentation générale du compte financier – Vue d'ensemble

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 401 298,82	805 649,41
	Recettes réalisées (1)	B	745 649,41	745 649,41
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	745 649,41	805 649,89
	Dépenses réalisées (1)	E	745 649,41	745 649,41
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-745 649,41	0,48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-745 649,41	0,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-745 649,41	0,48

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	745 649,41 €
Dépenses de fonctionnement	745 649,41 €
Excédent/Déficit de fonctionnement de l'exercice	0,00 €

Section d'investissement :

Recettes d'investissement	745 649,41 €
Dépenses d'investissement	745 649,41 €
Excédent/Déficit d'investissement de l'exercice	0,00 €

Restes à réaliser d'investissement :

Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €

Résultats définitifs

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	0,48 €
Excédent/Déficit de fonctionnement de l'exercice	0,00 €
Excédent de clôture de fonctionnement 2024	0,48 €

Déficit d'investissement antérieur reporté	745 649,41 €
Excédent/Déficit d'investissement de l'exercice	0,00 €
Déficit de clôture d'investissement 2024	745 649,41€

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025

Le Président de la CCBA quitte la salle et ne prend pas part au vote.
Serge REYNIER, Vice-Président en charge des Finances préside aux votes des CFU.
Nombre de présents : 36
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants 44

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe ZA du Bourdary, ci-dessus présenté
- Dit que le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 0,48 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

7- **Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe ZA TRAVERSES**

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il doit notamment permettre :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux,
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales,
- Un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun.

Présentation générale du compte financier – Vue d'ensemble

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	24 478,37	2 679,86
	Recettes réalisées (1)	B	2 060,00	2 679,86
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	46 121,35	3 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	8 000,00	2 060,00
	Restes à réaliser	F	11 121,35	840,00
Différences entre les virements et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 940,00	619,86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	21 944,95	620,14
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	16 704,95	1 240,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-11 121,35	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	7 583,60	1 240,00

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	2 679,86 €
Dépenses de fonctionnement	2 060,00 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	619,86 €

Section d'investissement :	
Recettes d'investissement	2 060,00 €
Dépenses d'investissement	5 000,00 €
Déficit d'investissement de l'exercice	2 940,00 €

Restes à réaliser d'investissement :	
Recettes	0,00 €
Dépenses	11 121,35 €

Résultats définitifs

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	920,14 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	619,86 €
Excédent de clôture de fonctionnement 2024	1 540,00 €

Excédent d'investissement antérieur reporté	21 644,98 €
Déficit d'investissement de l'exercice	- 2 940,00 €
Excédent de clôture d'investissement 2024	18 704,98 €

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025

Le Président de la CCBA quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Serge REYNIER, Vice-Président en charge des Finances préside aux votes des CFU.

Nombre de présents : 36

Nombre de procurations : 8

Nombre de votants 44

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique 2024, ci-dessus présenté
- Dit que le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 1 540,00 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire ;
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

8- Affectation du résultat de fonctionnement 2024 au budget principal de la CCBA 2025

La comptabilité publique prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte financier unique.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à constater le résultat global de fonctionnement l'exercice 2024 puis à affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le Compte Financier Unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la **section de fonctionnement** d'un montant de 5 216 188,61 €.

Le CFU 2024 fait apparaître un résultat de clôture déficitaire de la **section d'investissement** d'un montant de 2 173 043,39 €, qui est inscrit au compte 001 en dépenses d'investissement au Budget primitif 2025.

Le solde des restes à réaliser 2024 d'investissement est négatif pour un montant de 1 451 931,33 €.

La section d'investissement 2024 présente un besoin de financement de 3 624 974,72 €.

Considérant l'excédent de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé d'affecter en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 3 624 974,72 € et de reporter sur le compte 002 en recettes de fonctionnement « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 1 591 213,89 €.

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 sur le budget primitif 2025 du budget principal de la CCBA et en conséquence :

- Affecte au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement au budget primitif 2025, la somme de 3 624 974,72 €
- Affecte au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement au budget primitif 2025, la somme de 1 591 213,89 €
- Dit que le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 2 173 043,39 € est inscrit au compte 001 en dépenses d'investissement au Budget primitif 2025
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

9- Budget primitif 2025 – Budget principal CCBA

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'est tenu en assemblée lors du conseil communautaire du 11 mars 2025. Il a donné lieu à la présentation du Rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Vu la présentation en commission des finances du 19 mars 2025,

Le projet de budget primitif 2025 traduit en données comptables les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 31 765 529,74 €
- Section d'investissement : 17 250 092,79 €

La maquette budgétaire est détaillée en annexe de la présente délibération.
Suite à une erreur matérielle, la maquette présentée tient compte du rectificatif apporté.

Section de fonctionnement (Montants en euros)

Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	207 835,00	0,00	218 030,00	0,00	218 030,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 163 295,00	0,00	1 326 908,00	0,00	1 326 908,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	9 275 103,00	0,00	8 882 554,00	0,00	8 882 554,00
731	Fiscalité locale	14 795 790,00	0,00	15 274 955,00	0,00	15 274 955,00
74	Dotations et participations (3)	4 449 366,00	0,00	4 387 939,33	0,00	4 387 939,33
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 500,00	0,00	14 930,00	0,00	14 930,00
Total des recettes de gestion courante		29 921 889,00	0,00	30 105 316,33	0,00	30 105 316,33
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	16 000,00		16 000,00	0,00	16 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		29 942 889,00	0,00	30 126 316,33	0,00	30 126 316,33

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (3)	108 000,00		47 999,52	0,00	47 999,52
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		108 000,00		47 999,52	0,00	47 999,52

TOTAL	30 050 889,00	0,00	30 174 315,85	0,00	30 174 315,85
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					1 591 213,69
---	--	--	--	--	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					31 765 529,74
--	--	--	--	--	----------------------

Section de fonctionnement (Montants en euros)

Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser ff.1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 384 410,00	0,00	3 488 715,00	0,00	3 488 715,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 527 292,00	0,00	5 915 095,00	0,00	5 915 095,00
014	Atténuations de produits	11 923 000,00	0,00	11 931 000,00	0,00	11 931 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6506) (3)	5 992 590,00	0,00	6 106 312,70	0,00	6 106 312,70
6506	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		26 807 292,00	0,00	27 423 122,70	0,00	27 423 122,70
66	Charges financières	331 296,35	0,00	439 309,00	0,00	439 309,00
67	Charges spécifiques (3)	8 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	14 000,00		15 000,00	0,00	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		27 160 588,35	0,00	27 882 431,70	0,00	27 882 431,70
023	Virement à la section d'investissement (4)	4 106 008,94		2 083 097,93	0,00	2 083 097,93
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (3)	1 579 300,00		1 800 000,00	0,00	1 800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 685 308,94		3 883 097,93	0,00	3 883 097,93
TOTAL		32 847 897,29	0,00	31 765 529,74	0,00	31 765 529,74
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						31 765 529,74

Section d'investissement (montants en euros)

Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	3 240 348,23	2 230 086,30	357 727,59	0,00	2 587 813,89
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	4 197 485,51	0,00	5 188 650,25	0,00	5 188 650,25
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 437 833,74	2 230 086,30	5 626 377,84	0,00	7 756 464,14
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	700 000,00	0,00	1 003 188,88	0,00	1 003 188,88
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	3 624 974,72	0,00	3 624 974,72
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	42 000,00	42 000,00	0,00	0,00	42 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	36 000,00	0,00	237 399,00	0,00	237 399,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	397 970,00	0,00	397 970,00
Total des recettes financières		863 000,00	42 000,00	5 268 530,78	0,00	5 310 530,78
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 300 833,74	2 272 086,30	10 794 908,54	0,00	13 066 994,84

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 216 193,94		2 083 097,95	0,00	2 083 097,95
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 579 300,00		1 800 000,00	0,00	1 800 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	50 000,00		300 000,00	0,00	300 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 845 493,94		4 183 097,95	0,00	4 183 097,95

TOTAL	14 146 327,68	2 272 086,30	14 978 006,49	0,00	17 250 092,78
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					17 250 092,78
---	--	--	--	--	----------------------

Section d'investissement (Montants en euros)

Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	537 447,35	151 063,00	457 000,00	0,00	608 063,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	4 085 640,43	164 352,45	3 666 981,85	0,00	3 633 344,30
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 554 742,31	581 509,26	1 801 730,00	0,00	2 363 239,26
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	6 690 335,23	2 824 072,92	3 466 079,91	0,00	6 320 152,83
Total des dépenses d'équipement		12 698 165,32	3 721 017,63	9 423 801,76	0,00	13 144 819,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 283 000,00	0,00	1 581 230,49	0,00	1 581 230,49
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 286 000,00	3 000,00	1 581 230,49	0,00	1 684 230,49
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		14 164 165,32	3 724 017,63	11 005 032,25	0,00	14 729 049,88

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	108 000,00		47 999,52	0,00	47 999,52
041	Opérations patrimoniales (7)	50 000,00		300 000,00	0,00	300 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		158 000,00		347 999,52	0,00	347 999,52

TOTAL	14 312 165,32	3 724 017,63	11 353 031,77	0,00	15 077 049,40
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 173 043,39
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 250 092,79
---	----------------------

Gérard SAUCLES : Pas d'augmentation de participation au SIDOMSA. Globalement avec l'usine on a diminué nos dépenses d'enfouissement sur lesquelles sont applique la TGAP à 65 € +10% la tonne ; Conjugué à l'amélioration du tri. Le tonnage des ordures ménagères est en diminution - contribue à la non augmentation des taux. Les efforts commencent à porter leurs fruits.
Il en va de même pour le SYMPAM.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 ABSTENTION B PERRUSSET) :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget principal par chapitre tel que présenté ci-dessus. Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à 31 765 529,74 € en section de fonctionnement et à 17 250 092,79 € en section d'investissement.
- Autorise et mandate le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

10- Fiscalité directe locale 2025

L'Etat a décidé de revaloriser les bases de la fiscalité locale de 1,7% en 2025.

L'état 1259 (ci-joint annexé) avec les montants estimés des bases prévisionnelles des taxes directes locales a été communiqué. Il en résulte les éléments suivants :

	Bases d'imposition effectives 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025
Taxe foncière bâtie additionnelle	53 099 214	54 188 000
Taxe foncière non bâtie additionnelle	463 386	466 800
Taxe d'habitation additionnelle	8 707 630	7 866 000
Cotisation Foncière des Entreprises	15 238 430	15 869 000

Le Président propose à l'assemblée de maintenir inchangés les taux de la fiscalité en 2025. Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les taux qui s'appliquent aux bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de foncier bâti (FB), de foncier non bâti (FNB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) afin de déterminer le montant 2025 du produit fiscal attendu.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux 2025	Produit attendu 2025
Taxe foncière bâtie additionnelle	54 188 000 €	4,08 %	2 210 870 €
Taxe foncière non bâtie additionnelle	466 800 €	16,65 %	77 722 €
Taxe d'habitation additionnelle	7 866 000 €	11,09 %	872 339 €
Taxe foncière (non bâti) – taxe additionnelle			62 855 €
Cotisation Foncière des Entreprises	15 869 000 €	29,58 %	4 694 050 €
TOTAL			7 917 836 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte les taux de la fiscalité directe locale pour 2025 tels que exposés ci-dessus, les taux restant inchangés depuis 2017.
- Fixe pour 2025 les taux de la fiscalité directe locale à :
 - Taxe foncière bâtie additionnelle : 4,08 %

- Taxe foncière non bâtie additionnelle : 16,65 %
- Taxe d'habitation additionnelle : 11,09 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 29,58 %
- D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

11- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2025

Par délibération n° 18072017-09 du 18 juillet 2017, la CCBA a instauré, depuis le 1^{er} janvier 2018, une zone unique de perception de la TEOM sur l'ensemble du territoire intercommunal en lieu et place des 22 zones de taxation différenciées.

En conséquence, depuis 2018, un taux unique s'applique sur l'ensemble du territoire intercommunal, y compris sur la commune de Mézilhac, étant rappelé que pour cette commune la CCBA perçoit la taxe en lieu et place du Syndicat Intercommunal Collecte et Traitement des Déchets du Secteur Eyrieux Doux (SICTOMSED).

En contrepartie, la CCBA verse une participation au SICTOMSED. Jusqu'en 2023, celle-ci était calculée sur la base du produit attendu par le SICTOMSED et arrêté sur le taux de la TEOM de 12,83 %.

A partir de 2024, la participation due est calculée sur la base du produit attendu par le SICTOMSED, en fonction du nombre d'habitants et en tenant compte de la revalorisation des bases de la TEOM.

Pour l'exercice 2025, le montant de la participation à verser au SICTOMSED est de 15 530,13€.

Le montant de la TEOM doit permettre d'équilibrer le coût net du service, y compris ses dépenses indirectes et les charges générales de gestion.

Compte tenu des bases prévisionnelles de TEOM pour 2025 ci-dessous, il est proposé d'approuver le taux 2025 de la TEOM fixé à 9,76 %, soit le même qu'en 2024.

	Bases d'imposition effectives 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux 2025	Produits attendus
TEOM zone unique	53 237 318 €	54 451 638 €	9,76%	5 314 480 €
TEOM Mézilhac	148 784 €	151 488 €	9,76%	14 785 €
TOTAL				5 329 265 €

Le montant du produit attendu de la TEOM pour 2025 s'élève à 5 329 265 €.

Max TOURVIEILHE rappelle que les taux n'ont pas changé depuis 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe à 9,76 % le taux unique de TEOM pour 2025, lequel s'appliquera à l'ensemble du territoire intercommunal, y compris la zone de taxation de Mézilhac, soit un produit attendu 2025 de 5 329 265 €, le détail par commune figurant dans l'état ci-annexé ;
- S'engage à verser au SICTOMSED, pour la commune de Mézilhac, un montant de participation de 15 530,13 € pour l'année 2025, au titre de la TEOM.
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

12- Produit 2025 de la Taxe GEMAPI

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, a été créée pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas modifiés par arrêté préfectoral du 9 octobre 2024 ;

Aux termes des dispositions de l'article 1530 bis du CGI, les EPCI à fiscalité propre qui exercent, en lieu et place de leurs communes, la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) peuvent, par délibération, instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, y compris lorsqu'ils ont transféré tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes.

Sous réserve du respect du plafond maximal autorisé par les textes de 40 € par habitant, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Le produit de la taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la cotisation foncière des entreprises et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente.

Le produit attendu de la taxe GEMAPI est voté chaque année par la communauté de communes avant le 15 avril pour recouvrement de l'année en cours. Elle est perçue par la CCBA pour les besoins financiers propres à ses dépenses GEMAPI et donc pour financer sa cotisation à l'Etablissement Public Territorial du Bassin d'Ardèche (EPTB), auquel elle a délégué sa compétence.

Les prévisions actualisées, au regard de la population DGF 2024 et du potentiel fiscal 2024 des EPCI de l'EPTB d'Ardèche, indiquent que la contribution demandée à la CCBA par l'EPTB de 360 718,78 € devrait être stabilisée pour l'exercice 2025. Aussi, il est proposé de maintenir, pour 2025, le même montant qu'en 2024 de la taxe GEMAPI, soit 270 000 €.

En effet, pour mémoire, 75 % de la contribution de l'EPTB correspond à des dépenses GEMAPI.

Jacky SOUBEYRAND : quel est le retour sur le territoire ? On devrait au moins recevoir le rapport d'activité. On finance à hauteur de 38% sur ce syndicat et on n'a pas d'informations sur ce que fait le syndicat.

Georges FANGIER : qui nous représente ?

Max TOURVIEILHE : on a 3 élus : d'Aubenas, de Vals-les-Bains et le maire de Saint-Sernin qu'on a rencontrés et qui défendent la CCBA. J'ai rencontré le Président mais rien n'a changé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe le montant du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2025 à 270 000 €.
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

13- Affectation du résultat de fonctionnement 2024 au budget annexe pépinière L'Espéridou 2025

La comptabilité publique prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte financier unique.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à constater le résultat global de fonctionnement l'exercice 2024 puis à affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le compte financier unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 32 209,24 €.

Le compte financier unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 109 547,66 €, qui sera inscrit au compte 001 en recettes d'investissement au Budget primitif 2025.

Le solde des restes à réaliser 2024 d'investissement est négatif pour un montant de 8 024,42€.

La section d'investissement 2024 présente un excédent de financement de 109 547,66 €. La section d'investissement ne présente donc pas de besoin de financement.

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 sur le budget primitif 2025 du Budget annexe Pépinière L'ESPELIDOU et en conséquence :

- Affecte au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement au budget primitif 2025, la somme de 32 209,24 €
- Dit que le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 109 547,66 € est inscrit au compte 001 en recettes d'investissement au Budget primitif 2025
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

14- Budget primitif 2025 – Budget annexe pépinière « L'Espéridou »

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'est tenu en assemblée lors du conseil communautaire du 11 mars 2025. Il a donné lieu à la présentation du Rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Vu la présentation en commission des finances du 19 mars 2025,

Le projet de budget primitif 2025 traduit en données comptables les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 257 457,24 €
- Section d'investissement : 206 774,18 €

La maquette budgétaire est détaillée en annexe de la présente délibération.

Section de fonctionnement (Montants en euros)

Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 100,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	70 523,49	0,00	71 100,00	0,00	71 100,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	80 000,00	0,00	79 000,00	0,00	79 000,00
Total des recettes de gestion courante		163 623,49	0,00	151 600,00	0,00	151 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		163 623,49	0,00	151 600,00	0,00	151 600,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	73 648,00		73 648,00	0,00	73 648,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		73 648,00		73 648,00	0,00	73 648,00
TOTAL		227 271,49	0,00	225 248,00	0,00	225 248,00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						32 209,24
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						257 457,24

Section de fonctionnement (Montants en euros)

Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	76 300,00	0,00	72 028,72	0,00	72 028,72
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	68 000,00	0,00	86 441,00	0,00	86 441,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	100,00	0,00	280,00	0,00	280,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		144 400,00	0,00	158 750,72	0,00	158 750,72
66	Charges financières	5 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 250,00		3 000,00	0,00	3 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		151 650,00	0,00	163 750,72	0,00	163 750,72
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (3)	93 989,00		93 726,52	0,00	93 726,52
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		93 989,00		93 726,52	0,00	93 726,52
TOTAL		250 639,00	0,00	257 457,24	0,00	257 457,24
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						257 457,24

Section d'investissement (Montants en euros)

Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 500,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 500,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	98 989,00		93 726,52	0,00	93 726,52
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		98 989,00		93 726,52	0,00	93 726,52

TOTAL	100 489,00	0,00	97 226,52	0,00	97 226,52
--------------	-------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+ R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					109 547,66
---	--	--	--	--	------------

= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					206 774,18
--	--	--	--	--	------------

Section d'investissement (Montants en euros)

Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	126 175,59	3 224,42	80 301,76	0,00	83 526,16
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		126 175,59	3 224,42	80 301,76	0,00	83 526,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 800,00	4 800,00	44 800,00	0,00	49 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		43 800,00	4 800,00	44 800,00	0,00	49 600,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		169 975,59	8 024,42	125 101,76	0,00	133 126,16

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	73 648,00		73 648,00	0,00	73 648,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		73 648,00		73 648,00	0,00	73 648,00

TOTAL	243 623,59	8 024,42	198 749,76	0,00	206 774,16
--------------	-------------------	-----------------	-------------------	-------------	-------------------

→

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

→

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	206 774,16
---	-------------------

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe pépinière « L'Espéridou » par chapitre tel que présenté ci-dessus. Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à 257 457,24 € en section de fonctionnement et à 206 774,16 € en section d'investissement.
- Autorise et mandate le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

15- Affectation du résultat de fonctionnement 2024 au budget annexe Tout'enbus 2025

La comptabilité publique prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte financier unique.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à constater le résultat global de fonctionnement l'exercice 2024 puis à affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le compte financier unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 15 000,00 €.

Le compte financier unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 1 150,00 €, est inscrit au compte 001 en recettes d'investissement au Budget primitif 2025.

La section d'investissement 2024 présente un excédent de financement de 1 150,00 €. La section d'investissement ne présente donc pas de besoin de financement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 sur le budget primitif 2025 du Budget annexe TOUT'ENBUS et en conséquence :

- Affecte au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement au budget primitif 2025, la somme de 15 000,00 €
- Dit que le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 1 150,00 € est inscrit au compte 001 en recette d'investissement au Budget primitif 2025
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

16- Budget primitif 2025 – Budget annexe Tout'enbus

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'est tenu en assemblée lors du conseil communautaire du 11 mars 2025. Il a donné lieu à la présentation du Rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Vu la présentation en commission des finances du 19 mars 2025,

Le projet de budget primitif 2025 traduit en données comptables les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 2 387 397,02 €
- Section d'investissement : 56 150,00 €

La maquette budgétaire est détaillée en annexe de la présente délibération.

Section d'exploitation (Montants en euros)

Recettes

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	222 000,00	0,00	261 250,00	0,00	261 250,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 060 000,00	0,00	2 060 000,00	0,00	2 060 000,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 317 000,00	0,00	2 321 250,00	0,00	2 321 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	21 000,00	0,00	51 147,02	0,00	51 147,02
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 338 000,00	0,00	2 372 397,02	0,00	2 372 397,02
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 338 000,00	0,00	2 372 397,02	0,00	2 372 397,02
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						15 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						2 387 397,02

Section d'exploitation (Montants en euros)

Dépenses

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 013 000,00	0,00	2 051 350,00	0,00	2 051 350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	282 000,00	0,00	270 000,00	0,00	270 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 000,00	0,00	25 700,00	0,00	25 700,00
Total des dépenses de gestion des services		2 316 000,00	0,00	2 347 050,00	0,00	2 347 050,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	21 000,00		40 347,02	0,00	40 347,02
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 338 000,00	0,00	2 387 397,02	0,00	2 387 397,02
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 338 000,00	0,00	2 387 397,02	0,00	2 387 397,02
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES						2 387 397,02

Section d'investissement (Montants en euros)

Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de réserve : affectat* (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	21 972,00	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		22 972,00	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 972,00	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 150,00
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	56 150,00
---	------------------

Section d'investissement (Montants en euros)

Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 700,00	0,00	1 050,00	0,00	1 050,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 700,00	0,00	1 050,00	0,00	1 050,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	100,00	0,00	100,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 000,00	0,00	100,00	0,00	100,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	21 972,00	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	24 672,00	0,00	56 150,00	0,00	56 150,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	24 672,00	0,00	56 150,00	0,00	56 150,00
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					56 150,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe « Tout'enbus » par chapitre tel que présenté ci-dessus. Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 387 397,02 € en section de fonctionnement et à 56 150,00 € en section d'investissement.
- Autorise et mandater le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

17- Affectation du résultat de fonctionnement 2024 au budget annexe SPANC 2025

La comptabilité publique prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte financier unique.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à constater le résultat global de fonctionnement l'exercice 2024 puis à affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le compte financier unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture déficitaire de la section de fonctionnement d'un montant de 6 665,32 €.

Le compte financier unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 15 213,07 €, qui est inscrit au compte 001 en recettes d'investissement au Budget primitif 2025.

La section d'investissement 2024 présente un excédent de financement de 15 213,07 €.
La section d'investissement ne présente donc pas de besoin de financement.

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 sur le budget primitif 2025 du Budget annexe SPANC et en conséquence :

- Affecte au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en dépense de fonctionnement au budget primitif 2025, la somme de 6 665,32 €
- Dit que le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 15 213,07 € est inscrit au compte 001 en recettes d'investissement au Budget primitif 2025
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

18- Budget primitif 2025 – Budget annexe SPANC

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'est tenu en assemblée lors du conseil communautaire du 11 mars 2025. Il a donné lieu à la présentation du Rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Vu la présentation en commission des finances du 19 mars 2025,

En accord avec le comptable public, les dépenses notamment liées au personnel seront payées sur le budget général (service individualisé en comptabilité analytique pour le suivi) et régularisées par émission de titres de recettes sur la régie du SPANC au fur et à mesure de l'alimentation du compte de trésorerie du budget annexe par la perception des redevances sur les usagers.

Le projet de budget primitif 2025 traduit en données comptables les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 70 330,00 €
- Section d'investissement : 25 213,07 €

La maquette budgétaire est détaillée en annexe de la présente délibération.

Section d'exploitation (Montants en euros)

Recettes

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	32 074,43	0,00	35 330,00	0,00	35 330,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		67 074,43	0,00	70 330,00	0,00	70 330,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		67 074,43	0,00	70 330,00	0,00	70 330,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		67 074,43	0,00	70 330,00	0,00	70 330,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						70 330,00

Section d'exploitation (Montants en euros)

Dépenses

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 880,00	0,00	10 750,00	0,00	10 750,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	52 000,00	0,00	51 214,68	0,00	51 214,68
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
Total des dépenses de gestion des services		59 380,00	0,00	63 164,68	0,00	63 164,68
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		60 880,00	0,00	63 664,68	0,00	63 664,68
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)	800,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		800,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		60 880,00	0,00	63 664,68	0,00	63 664,68
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						6 665,32
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES						70 330,00

Section d'Investissement (Montants en euros)

Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	5 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	800,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		800,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 800,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						16 213,07
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						26 213,07

Section d'Investissement (Montants en euros)

Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 813,90	0,00	15 213,07	0,00	15 213,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	15 813,90	0,00	15 213,07	0,00	15 213,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA, régime) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	5 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	20 813,90	0,00	25 213,07	0,00	25 213,07
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	20 813,90	0,00	25 213,07	0,00	25 213,07
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						25 213,07

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe SPANC par chapitre tel que présenté ci-dessus. Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à 70 330,00 € en section de fonctionnement et à 25 213,07 € en section d'investissement.
- Autorise et mandater le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

19- Affectation du résultat de fonctionnement 2024 au budget annexe ZA Bourdary 2025

La comptabilité publique prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte financier unique.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à constater le résultat global de fonctionnement l'exercice 2024 puis à affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le compte financier unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 0,48 €.

Le compte financier unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 745 649,41 €, qui est inscrit au compte 001 en dépenses d'investissement au Budget primitif 2025.

La section d'investissement 2024 présente un besoin de financement de 745 649,41 €.

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 sur le budget primitif 2025 du Budget annexe ZA BOURDARY et en conséquence :

- Affecte au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement au budget primitif 2025, la somme de 0,48 €
- Affecte au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement au budget primitif 2025, la somme de 0 €
- Dit que le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 745 649,41 € est inscrit au compte 001 en dépenses d'investissement au Budget primitif 2025
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

20- Budget primitif 2025 – Budget annexe ZA du Bourdary

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'est tenu en assemblée lors du conseil communautaire du 11 mars 2025. Il a donné lieu à la présentation du Rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Vu la présentation en commission des finances du 19 mars 2025,

Le projet de budget primitif 2025 traduit en données comptables les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 805 649,41 €
- Section d'investissement : 1 491 298,82 €

La maquette budgétaire est détaillée en annexe de la présente délibération.

Section de fonctionnement (Montants en euros)

Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (3)	745 649,41		745 649,41	0,00	745 649,41
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		745 649,41		745 649,41	0,00	745 649,41
TOTAL		805 649,41	0,00	805 649,41	0,00	805 649,41
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						805 649,41

Section de fonctionnement (Montants en euros)

Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	60 000,48	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		60 000,48	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		60 000,48	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (3)	745 649,41		745 649,41	0,00	745 649,41
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		745 649,41		745 649,41	0,00	745 649,41

TOTAL	805 649,89	0,00	805 649,41	0,00	805 649,41
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	805 649,41
--	-------------------

Section d'investissement (Montants en euros)

Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédant (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 136) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	745 648,41	0,00	745 648,93	0,00	745 648,93
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		745 648,41	0,00	745 648,93	0,00	745 648,93
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,48	0,00	0,48
136	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,48	0,00	0,48
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		745 648,41	0,00	745 649,41	0,00	745 649,41
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	745 648,41		745 649,41	0,00	745 649,41
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		745 648,41		745 649,41	0,00	745 649,41
TOTAL		1 491 296,82	0,00	1 491 298,82	0,00	1 491 298,82
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 491 298,82

Section d'investissement (Montants en euros)

Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	745 649,41		745 649,41	0,00	745 649,41
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		745 649,41		745 649,41	0,00	745 649,41
TOTAL		745 649,41	0,00	745 649,41	0,00	745 649,41
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						745 649,41
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 491 298,82

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe de la ZA du Bourdary par chapitre tel que présenté ci-dessus. Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à 805 649,41 € en section de fonctionnement et à 1 491 298,82 € en section d'investissement.
- Autorise et mandater le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

21- Affectation du résultat de fonctionnement 2024 au budget annexe ZA des Traverses 2025

La comptabilité publique prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte financier unique.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à constater le résultat global de fonctionnement l'exercice 2024 puis à affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le compte financier unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 1 540,00 €.

Le compte financier unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 18 704,98 €, qui est inscrit au compte 001 en recettes d'investissement au Budget primitif 2025.

Le solde des restes à réaliser 2024 d'investissement est négatif pour un montant de 11 121,35 €.

La section d'investissement 2024 ne présente donc pas de besoin de financement.

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 sur le budget primitif 2025 du Budget annexe ZA DES TRAVERSES et en conséquence :

- Affecte au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement au budget primitif 2025, la somme de 1 540,00 €
- Dit que le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 18 704,98 € est inscrit au compte 001 en recettes d'investissement au Budget primitif 2025
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

22- Budget primitif 2025 – Budget annexe ZA des Traverses

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'est tenu en assemblée lors du conseil communautaire du 11 mars 2025. Il a donné lieu à la présentation du Rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Vu la présentation en commission des finances du 19 mars 2025,

Le projet de budget primitif 2025 traduit en données comptables les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 4 240 €
- Section d'investissement : 22 374,98 €

La maquette budgétaire est détaillée en annexe de la présente délibération.

Section de fonctionnement (Montants en euros)

Recettes

RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 679,86	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 679,86	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 679,86	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 679,86	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						1 540,00
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						4 240,00

Section de fonctionnement (Montants en euros)

Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 000,00	0,00	470,00	0,00	470,00
012	Charges de personnel et frais assemblés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (3)	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'étude	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 100,00	0,00	570,00	0,00	570,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 100,00	0,00	570,00	0,00	570,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (3)	2 500,00		3 670,00	0,00	3 670,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 500,00		3 670,00	0,00	3 670,00
TOTAL		3 600,00	0,00	4 240,00	0,00	4 240,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						4 240,00

Section d'Investissement (Montants en euros)

Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	21 976,37	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		21 976,37	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		21 976,37	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 500,00		3 670,00	0,00	3 670,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 500,00		3 670,00	0,00	3 670,00

TOTAL	24 476,37	0,00	3 670,00	0,00	3 670,00
--------------	------------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	18 704,98
--	------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 374,98
---	------------------

Section d'investissement (Montants en euros)

Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (y compris opérations) (3)	46 121,35	11 121,35	11 253,63	0,00	22 374,98
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		46 121,35	11 121,35	11 253,63	0,00	22 374,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		46 121,35	11 121,35	11 253,63	0,00	22 374,98

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	46 121,35	11 121,35	11 253,63	0,00	22 374,98
--------------	------------------	------------------	------------------	-------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 374,98
---	------------------

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe de la ZA des Traverses par chapitre tel que présenté ci-dessus. Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 240 € en section de fonctionnement et à 22 374,98 € en section d'investissement.
- Autorise et mandate le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

23- Attributions de compensation 2025

Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts ;

Vu la délibération n°15032022-09 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas portant adhésion à la compétence « facultative » maîtrise de la demande d'énergie et conseil en énergie partagée ;

Vu les délibérations n°26092023-41 et n°12122023-12 des Conseils Communautaires des 26 septembre et 12 décembre 2023, relatives au pacte financier et fiscal 2024-2026 ;

Le montant global des attributions de compensation 2025 s'établit à 11 200 905,33 €.

Le montant de la participation des communes au service ADS est déduit pour un montant global de 220 458,23 €.

Le montant total net des attributions de compensation à verser pour 2025 s'élève à 10 980 447,10€.

Le montant des AC 2025 nettes par commune est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Communes	Rappel AC Nettes 2024 DEL09042024-33	BASE AC 2025 en €	Coût service ADS 2025 en €	AC nettes 2025 en €
				C/739211
Total	10 972 388,60	11 200 905,33	220 458,23	10 980 447,10
Ailhon	15 596,20	20 138,68	3 513,54	16 625,14
Alzac	17 032,61	18 288,05	1 157,92	17 130,13
Vallées d'Antraigues- Asperjoc	170 866,94	176 788,63	5 268,09	171 520,54
Aubenas	7 619 800,46	7 670 274,99	47 699,39	7 622 575,60
Fons	8 133,16	10 256,60	1 812,01	8 444,59
Genestelle	15 383,10	15 383,10		15 383,10
Juvinas	18 945,86	18 945,86		18 945,86
Labastide sur Besorgues	43 097,25	43 097,25		43 097,25
Labégude	474 872,21	482 193,30	6 819,36	475 373,94
Lachapelle sous Aubenas	190 554,34	204 076,17	12 467,52	191 608,65
Lavilledieu	434 413,75	449 222,76	15 039,34	434 183,42
Laviolle	24 444,58	24 444,58		24 444,58
Lentillères	9 244,53	10 518,09	1 294,92	9 223,17
Mercuer	50 211,94	59 766,25	10 819,04	48 947,21
Mézilhac	21 071,70	21 071,70		21 071,70
St Andeol de Vals	5 602,65	9 075,80	2 890,38	6 185,42
St Didier sous Aubenas	181 255,36	188 076,56	6 810,51	181 266,05
St Etienne de Boulogne	28 763,62	32 937,09	3 637,29	29 299,80
St Etienne de Fontbellon	474 723,79	496 872,37	21 792,77	475 079,60
St Joseph des Bances	4 707,10	5 473,57	844,14	4 629,43
St Julien du Serre	2 580,67	9 570,27	7 345,28	2 224,99
St Michel de Boulogne	41 222,00	41 222,00		41 222,00
St Privat	161 131,03	171 708,40	10 001,43	161 706,97

St Semin	158 913,17	172 163,10	12 485,21	159 677,89
Ucel	63 751,44	77 844,70	14 031,68	63 813,02
Vals les Bains	608 565,24	622 759,18	14 398,87	608 360,31
Vesseaux	45 975,00	59 686,57	12 975,42	46 711,15
Vinezac	81 528,90	89 049,71	7 354,12	81 695,59

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Dit que le montant des attributions de compensation s'établit pour 2025 à 11 200 905,33 €. Le montant total net des attributions de compensation à verser au titre de l'année 2025 s'élève à 10 980 447,10 € réparti comme précisé dans le tableau susmentionné.
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

24- Emprunt et Ligne de Trésorerie 2025 : budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de ce jour portant sur le vote du budget primitif 2025 de la CCBA ;

Considérant que le budget 2025 est équilibré en investissement avec un recours à l'emprunt de 5 168 650,25 €, il est précisé que l'emprunt ne sera réalisé en tout ou partie qu'au regard des besoins.

En outre, le rythme prévisionnel des dépenses et recettes ne coïncide pas nécessairement avec la trésorerie mensuelle disponible.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à contracter des lignes de trésorerie pour l'exercice 2025 dans la limite de 2 000 000 € qui seront mobilisées en tout ou partie en fonction des besoins.

Le BP 2025 intègre au chapitre 66 la charge d'intérêts que ces lignes de trésorerie pourraient générer.

Pour rappel, la collectivité n'a pas contracté de ligne de trésorerie en 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à recourir à l'emprunt pour les besoins d'investissement du Budget 2025 pour un montant maximum total de 5 168 650,25 €, ainsi qu'à la signature des contrats à intervenir ;
- Autorise le Président à contracter en tant que de besoin une ou plusieurs lignes de trésorerie dans la limite de 2 000 000 € ;
- Dit que les charges afférentes aux coûts des lignes de trésorerie sont inscrites au BP 2025 ;
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

25- Attribution des subventions aux associations

Vu la délibération n°DEL12032024-06 du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2024 approuvant le règlement d'attribution des subventions de fonctionnement ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire à l'octroi des subventions suivantes ;

Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations et organismes selon les modalités suivantes :

- **Association AS EVENTS 07** pour la 7^{ème} Edition de l'Ardèche Run.
Montant de subvention accordé : 5 800 €. Imputation comptable : 65748 Fonction 01,
- **Association TEAM CROSS AUBENAS – LAVILLEDIEU** pour la Course de motocross manche Championnat de France Minivert et la 4^{ème} Edition du festival de moto cross. Montant de subvention accordé : 1 000 €. Imputation comptable : 65748 Fonction 01,
- **Association GOAT GEEK** pour la 2^{ème} Edition du Goat Geek Festival Convention autour de la promotion la pop culture, du manga, du cosplay et des jeux vidéo.
Montant de subvention accordé : 1 500 €. Imputation comptable : 65748 Fonction 01,
- **Association APRRES** pour un projet de prévention santé par la pratique du VAE (vélo à assistance électrique).
Montant de subvention accordé : 1 000 €. Imputation comptable : 65748 Fonction 01,

Georges FANGIER : Benoit PERRUSSET souhaite savoir si les écoles de musique auront une subvention cette année

Max TOURVIELHE les 2 écoles nous ont contactés. Les 2 diagnostics sont faits et une subvention sera proposée au vote en juin.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'attribution des subventions de fonctionnement listées ci-dessus ;
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2025 ;
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

26- Fonds de concours en investissement et subventions en annuités pour l'année 2025

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts ;

Vu les délibérations antérieures DEL14042015- 17 attribuant un fonds de concours à la Commune de Juvinas, DEL14092017-10 attribuant un fonds de concours à l'ADSEA, DEL18062020-15 attribuant un fonds de concours à la Commune de Vals les Bains, DEL14042016-20 attribuant un fonds de concours au CCAS de Saint Privat et DEL09042013-11 attribuant un fonds de concours à la SCOP Le Navire ;

Fonds de concours en investissement aux communes

Une inscription de crédits est prévue pour un montant de 18 000 € au compte 2041412 :

- Commune de Juvinas : fonds de concours en annuités pour l'espace d'exposition – 10^{ème} annuité : 6 000 €
- Commune de Vals-les-Bains : fonds de concours en annuités pour la réhabilitation du gymnase – 5^{ème} annuité : 12 000 €

Une inscription de crédits est prévue pour un montant de 26 000 € au compte 2041582 :

- Commune de Saint-Privat : fonds de concours en annuités pour l'aménagement de 13 logements T2 en résidence services pour personnes âgées au Charnivet – 8^{ème} annuité : 26 000 €

Subventions en annuités en investissement aux organismes privés

Une inscription de crédits est prévue pour un montant de 43 000 € au compte 20422 :

- SCOP le Navire (construction complexe cinématographique) : subvention en annuités – 10^{ème} annuité : 30 000 €
- ADSEA (aménagement du bâtiment de l'Areilladou) : subvention en annuités – 8^{ème} annuité : 13 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue les fonds de concours aux communes et subventions en annuités aux organismes privés pour l'année 2025, selon les éléments ci-dessus.
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif de la CCBA 2025
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

V. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

TOURISME

Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubenas-Vals-Antraigues

Vu la délibération DEL13062023-36 du Conseil Communautaire du 13 juin 2023 ayant approuvé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCBA et l'Office du Tourisme intercommunal sur la période 2023-2025.

Vu l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCBA et l'Office du Tourisme intercommunal, adopté par délibération DEL12122024-04 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2023.

Dans le cadre de la convention susvisée, la CCBA s'appuie sur l'OTI au titre de sa compétence « promotion du tourisme ». La CCBA lui attribue une subvention annuelle de 675 000 €. Or sur l'année 2025, pour pouvoir mener à bien l'ensemble de ses actions, l'OTI a sollicité une augmentation de la subvention. Un groupe de travail a été mis en place afin d'étudier la demande et les éventuelles sources d'économie possibles.

A l'issue, il est proposé de conclure l'avenant n°2 qui porte notamment sur l'attribution d'un complément de subvention de 10 000€ pour accompagner le déploiement du programme d'actions 2025. Le montant total de la subvention pour l'exercice 2025 est porté à 685 000 €.

Philippe ROUX : qu'est-ce qu'en a conclu le groupe de travail ?

Jacky SOUBEYRAND : L'OTI a proposé des sources d'économies.

Philippe ROUX : donc c'était justifié.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 ABSTENTION P ROUX) :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCBA et l'OTI,
- Approuve le versement de la subvention 2025 à l'Office du Tourisme Intercommunal pour un montant de 685 000€ selon les termes prévus dans la convention d'objectifs et de moyens socle et ses avenants
- Autorise le Président à signer ledit avenant ainsi que toute pièce afférente à l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025,
- Autorise le versement de ce complément de subvention selon les conditions arrêtées dans la convention.

- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

VI. MARCHES PUBLICS

1. Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voie douce (tronçon : commune de VESSEaux - CAVE COOPERATIVE VESSEaux- -TUNNEL DU GRAND TOURNANT)

Il est rappelé qu'un groupement de commandes avait été constitué avec la CAPCA, pour étudier l'opportunité de créer une voie douce dite de l'Escrinet, de Vesseaux à Privas (la partie Saint-Privat / Vesseaux étant en travaux).

Les études étant achevées, le groupement a pris fin de fait. Néanmoins, les deux EPCI ont décidé de poursuivre le projet et de passer à la phase opérationnelle.

Pour des questions de temporalité, le linéaire total a été divisé en trois tronçons avec des maîtrises d'ouvrage différentes :

- ✓ Tronçon 1 : Vesseaux Cave coopérative – Tunnel du grand tournant (maîtrise d'ouvrage CCBA)
- ✓ Tronçon 2 : tunnel du grand tournant – Grange Madame (maîtrise d'ouvrage CCBA/CAPCA : CAPCA étant pressenti coordonnateur du groupement)
- ✓ Tronçon 3 : Grange Madame – Privas (maîtrise d'ouvrage CAPCA)

Concernant le tronçon 1, il est prévu la réalisation des travaux par tranches. La 1^{ère} tranche débutera à Vesseaux-Cave coopérative pour se terminer au col d'Auriolles. La 2^{ème} du col d'Auriolles au Tunnel du grand Tournant.

Il sera demandé au conseil communautaire d'autoriser la préparation et la publication d'un marché de maîtrise d'œuvre pour que la collectivité soit en mesure d'engager les études et travaux qui permettront de créer la voie douce. Le marché de maîtrise d'œuvre étant estimé à 300 000 € HT et donc supérieur à 221 000 € HT (estimé sur la base de 4.3 millions € HT de travaux), la consultation relève d'une procédure formalisée.

Max TOURVIEILHE félicite la commune de St-Etienne-de-Boulogne qui est devenue propriétaire de l'œuvre d'art emblématique qu'est la « Chèvre » au grand tournant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 ABSTENTION G FANGIER) :

- Autorise le Président à faire préparer et publier une consultation, en procédure formalisée, pour le marché de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement d'une voie douce (tronçon 1), précision étant faite que le choix du maître d'œuvre est du ressort de la Commission d'Appel d'Offres.

2. Acquisition de contenants pour la collecte des déchets. Lancement de la consultation

Les marchés en cours ont pris fin. Il convient d'autoriser le Président à publier une procédure formalisée pour un marché public comportant trois lots.

Les marchés relatifs à l'acquisition de bacs roulants et colonnes aériennes sont achevés. Il convient de lancer une nouvelle consultation pour acquérir des bacs et des colonnes et ainsi doter le territoire des équipements nécessaires. L'acquisition de composteurs doit également être prévue.

Le marché serait décomposé en trois lots distincts pour un montant global maximum de 576 200 € HT réparti comme suit :

- Lot 1 bacs roulants : 434 000 € HT (pour la durée totale du marché de 4 ans) ;
- Lot 2 colonnes aériennes : 98 600 € HT (pour la durée totale du marché de 4 ans) ;
- Lot 3 composteurs : 43 600 € HT (pour la durée totale du marché de 4 ans) ;

Détail :

Pour le lot 1 bacs roulants : sur 2024 - 108 491 € HT ont été mandatés donc l'estimatif pour 4 ans tient compte du passage en regroupement de communes telles que Mercuer, Fons, Aubenas

Pour le lot 2 colonnes aériennes : Aucune commande en 2024 mais demande des communes pour être équipées : estimatif sur la base d'achat de 10 colonnes par an soit 40 colonnes sur la durée du marché

Pour le lot 3 Composteurs : volonté de déployer les sites de compostage partagé, prévision de 50 composteurs/an soit 200 composteurs sur la durée du marché.

La consultation sera faite en procédure formalisée car l'estimatif est supérieur à 221 000 € HT ; il s'agira d'un marché de type accord cadre à bons de commande avec les montants maximums ci-avant présentés.

Georges ANTONY : l'étude du projet n'a pas abouti. Le conseil municipal avait délibéré pour étudier un autre tracé.

Max TOURVIEILHE : La CCBA a réalisé cette étude en interne. Il reste quelques riverains à rencontrer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à lancer la consultation aux conditions ci-avant énoncées.
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

VII. ADMINISTRATION GENERALE

Contrat Local de Santé : accord de principe

Max TOURVIEILHE

La santé d'une personne ne se résume pas à une vision purement médicale, elle est aussi le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Ainsi, il est primordial de prendre en compte les facteurs sociaux et environnementaux qui la conditionnent.

Les intercommunalités ont prouvé leur capacité à créer des environnements favorables à la santé par le biais notamment d'équipements de type voies douces, d'aménagement urbain, des transports, du logement, etc...

Confrontées à des problématiques de santé publique identiques aux territoires voisins, la CCBA, chef de file, s'associe avec quatre autres communautés de communes pour répondre aux nouveaux enjeux de la santé en se lançant dans la construction d'un Contrat Local de Santé avec les communautés de communes de :

- ✓ Ardèche des Sources et Volcans
- ✓ Berg & Coiron

- ✓ Gorges de l'Ardèche
- ✓ Val de Ligne

Instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé, les contrats locaux de santé visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ils sont définis au IV de l'article L1434-10 du code de la santé publique :

« La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements garantissant la participation des usagers, notamment celle des personnes en situation de pauvreté, de précarité ou de handicap et, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. Les contrats locaux de santé comportent un volet consacré à la santé mentale, qui tient compte du projet territorial de santé mentale ».

Le contrat local de santé a vocation, en effet, à favoriser une action concertée et cohérente en faveur de la réduction des inégalités dans le secteur de la santé et de l'amélioration de la prévention et de l'accès aux soins. En aucun cas, ce contrat ne doit se substituer aux autres dispositifs locaux existants. Néanmoins, l'un de ses objectifs est précisément de recenser ces dispositifs et de garantir leur parfaite articulation.

Confrontées à des problématiques de santé identiques, la CCBA s'est associée avec quatre autres communautés de communes en vue d'une coopération innovante et d'une capacité de réponse renforcée face aux nouveaux enjeux de la santé :

- ✓ Ardèche des Sources et Volcans
- ✓ Berg & Coiron
- ✓ Gorges de l'Ardèche
- ✓ Val de Ligne

Ces EPCI représentent à eux cinq plus de 80 500 habitants.

En 2023 et 2024, un diagnostic territorial de santé a été réalisé à l'échelle de nos 5 territoires par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) en lien avec l'ARS. Cet état des lieux sur la situation sanitaire du territoire et la qualité environnementale du cadre de vie servira de réflexion pour élaborer le futur contrat local de santé.

Il a porté sur les aspects quantitatifs et qualitatifs :

- ✓ Volet quantitatif : permet de mesurer l'état de santé des habitants à partir des données statistiques
- ✓ Volet qualitatif : approche qualitative des besoins de la population, des ressources de santé et de prévention

A l'issue de ces diagnostics, les 5 EPCI ont la volonté de s'engager dans la construction d'un CLS commun dont la CCBA serait désignée comme chef de file.

Pour ce faire, il convient de procéder au recrutement d'un coordinateur du CLS qui sera chargé dans un premier temps d'élaborer le programme d'actions du CLS en vue de sa construction. Une fois le CLS établi et signé, il aura pour mission d'assurer la coordination, l'animation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CLS.

Ce poste serait porté par la CCBA, financé par les 5 EPCI (au prorata du nombre d'habitants) et subventionné par l'ARS à hauteur de 50%.

Une délibération en ce sens sera soumise à votre vote lors d'un prochain conseil communautaire pour un recrutement au 1^{er} septembre 2025.

Serge REYNIER : J'ai toujours fait preuve de consensus. J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet. Je regrette vivement qu'on n'intègre pas la santé mentale qui nous aurait permis d'avoir plus d'actions de prévention. Je m'abstiendrai même si je suis favorable au CLS.

Georges FANGIER : je ne suis pas un spécialiste mais je suis convaincu par les explications de Serge. Il faut se reposer la question.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (5 ABSTENTION S REYNIER, C WIOT, G ANTONY et G FANGIER+ procuration) :

- ✓ Autorise la CCBA à s'engager dans la démarche de construction d'un CLS en partenariat avec les communautés de communes d'Ardèche des Sources et Volcans, de Berg & Coiron, de Gorges de l'Ardèche et de Val de Ligne ;
- ✓ Désigne la CCBA comme chef de file du CLS ;
- ✓ Autorise la CCBA à rechercher un coordinateur du CLS mutualisé à l'échelle des 5 EPCI pour un recrutement au 1^{er} septembre 2025 ;
- ✓ Autorise le Président à définir une clé de répartition de financement du poste de coordinateur en fonction de la population de chacun des EPCI ;
- ✓ Autorise la CCBA à solliciter le financement du poste de coordinateur du CLS auprès de l'ARS.
- ✓ Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

VIII. ACTION SOCIALE

PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

1. **Soutien aux actions de l'ADSEA en matière de prévention spécialisée- convention entre le Département, la CCBA, la Ville d'Aubenas et l'ADSEA.**

Considérant que les statuts de la CCBA délibérés en juin 2024, autorisent la CCBA à « conduire toutes actions favorisant le partenariat avec les différentes structures en charges du soutien, du maintien et du développement d'actions en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans la limite des modalités définies par délibérations du conseil communautaire ».

Considérant que le projet jeunesse de la collectivité poursuit le travail engagé sur les deux axes émergents à la suite des travaux autour de la Convention Territoriale Globale (2021-2025) :

- ✓ Développer l'itinérance des actions ;
- ✓ Développer des actions favorisant la prévention, l'insertion professionnelle et l'information des jeunes.

Il est nécessaire d'agir à l'échelle intercommunale par des actions de coordination et de partenariat entre les territoires (communes et intercommunalité notamment) pour « coller » aux pratiques et au vécu des jeunes qui, dans leur quotidien, ne tiennent pas compte des frontières administratives.

En ce sens, le développement d'une action de prévention spécialisée à l'échelle intercommunale a été identifié comme pertinent.

Actuellement, le service de prévention spécialisée de l'ADSEA 07 est effectif sur le territoire du Bassin d'Aubenas.

Il est constitué de deux éducateurs de prévention dont les missions sont l'accompagnement éducatif des jeunes et de leurs familles en partenariat avec les acteurs du territoire (collèges, lycées, associations, communes, ...). L'équipe accompagne les jeunes de manière individuelle et collective. Il s'agit ici d'une intervention éducative singulière car basée sur la libre adhésion, l'absence de mandat administratif ou judiciaire et la non-institutionnalisation des actions.

Ce suivi s'exerce sur du long terme et s'articule autant sur des temps individuels (emploi, formation, santé) que collectifs (relations sociales, accès à la culture, séjours, chantier éducatifs).

Les thématiques principales des accompagnements sont : la santé mentale (dont l'accès aux soins), le logement (qui concerne une population de plus en plus jeune) et la mobilité. Ces thématiques touchent les jeunes quels que soient l'âge, les critères familiaux et sociaux.

Le Conseil Départemental propose en 2025 un soutien conjoint des actions de la prévention spécialisée par un financement direct à l'ADSEA via une convention annuelle de financement et de partenariat entre le Département, la Ville d'Aubenas et la CCBA.

La CCBA, à part égale avec la commune d'Aubenas, apportera son soutien à l'ADSEA à hauteur de 20 000 € pour l'année 2025 pour mener des actions en matière de prévention spécialisée auprès des jeunes du territoire.

Le développement des actions de l'ADSEA à l'échelle intercommunale permettra :

- Le développement d'actions collectives sur l'ensemble de la CCBA (zones ciblées en fonction des besoins, tels que les collèges, lieux jeunesse...)
- Le travail partenarial avec des acteurs intercommunaux (PIJ itinérant, ALSH itinérant, centres socio-culturels,)
- L'accompagnement individuel de jeunes issus des communes de la CCBA.

Le soutien à cette action permettra à la CCBA d'entamer une mission de coordination et d'animation de réseau sur les questions de jeunesse d'une part et, d'autre part de répondre aux besoins des jeunes identifiés sur le territoire en adéquation avec leurs modes de vie et de déplacements.

Le projet de convention ci-annexé engage la CCBA pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction en 2026 et 2027.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention avec le Département, la commune d'Aubenas et l'ADSEA ;
- Apporte le financement de la CCBA à l'ADSEA, à part égale avec la commune d'Aubenas, à hauteur de 20 000 € pour l'année 2025 afin de mener des actions en matière de prévention spécialisée auprès des jeunes du territoire.
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2025 ;
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

2. Tarifs de la Crèche les Mini-Pouces – Barème national CNAF

Vu la délibération n°11062024-05 du Conseil Communautaire du 11 juin 2024, modifiant les statuts et déclarant la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant pour toutes les communes ;

Considérant la compétence de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, au titre de l'action sociale : « gestion des multi-accueils existants (EAJE, crèches) que ce soit en régie directe ou par une participation financière dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF ;

Vu la convention d'objectifs et de financement pour la crèche intercommunale « Les Mini-Pouces » établie entre la CAF de l'Ardèche et la CCBA le 12 mars 2021 pour les années 2021-2025 ;

Vu le barème national des participations familiales, fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et appliqué par tous les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) bénéficiant de la Prestation de Service Unique (PSU).

Les crèches, qu'elles soient intercommunales ou privées, sont conventionnées avec la CAF et appliquent un tarif encadré, appelé PSU. Ce tarif est calculé en fonction des revenus des parents et du nombre d'enfants à charge. La CAF verse directement une aide financière à la crèche, ce qui permet aux familles de bénéficier d'un tarif moins élevé.

Les tarifs appliqués par la crèche intercommunale "Les Mini-Pouces" pour la facturation des prestations de garde d'enfants sont établis conformément au barème national définis par la CAF qui sont appliqués de manière uniforme à travers la France. Ces derniers prennent en compte plusieurs critères, tels que le quotient familial de chaque famille, le nombre d'enfants à charge, ainsi que le type de garde (temps complet ou partiel).

Comme pour les prestations familiales, la prise en compte des ressources des familles est basée sur l'année civile. Les montants annuels « plancher » et « plafond » fixent le cadre de ce barème national.

Pour calculer les participations familiales du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, les règles sont fixées comme suit :

Barème selon le taux d'effort 2025

Nombre d'enfants à charge du foyer	Accueil collectif et Micro- crèche
1 enfant	0,0619%
2 enfants	0,0516%
3 enfants	0,0413%
4 enfants	0,0310%
5 enfants	0,0310%
6 enfants	0,0310%
7 enfants	0,0310%
8 enfants	0,0206%
9 enfants	0,0206%
10 enfants	0,0206%

Le montant du plancher est revalorisé à 801 € et le montant du plafond est maintenu à 7 000€ pour 2025.

Le mode de calcul des participations familiales est le suivant :

Ressources annuelles /12 x taux d'effort horaire x volume d'heures réservées sur le contrat
Nombre de mois de facturation pour la période couverte par le contrat

Les tarifs seront recalculés tous les ans en fonction du barème national CAF en vigueur.

Le service de la crèche "Les Mini-Pouces" se charge de mettre en œuvre ces règles de facturation, en veillant à leur conformité avec les décisions de la CAF ainsi qu'à leur bonne application auprès des familles.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le calcul des tarifs tels qu'énoncés en respectant le barème national CAF ;

- Valide les modifications de tarifs en fonction des évolutions annuelles du barème national CAF.
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

IX. POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL

LOGEMENTS SOCIAUX

Attribution d'une subvention d'équipement à Ardèche Habitat – Opération de réhabilitation à Aubenas, 8 A, B, C et D boulevard Jean Mathon : programme Jean Charay

Vu le Programme Local de l'Habitat 2022/2027 approuvé par délibération du conseil communautaire le 04 novembre 2021, et notamment son programme d'actions ;

Vu le guide des aides à l'habitat 2022/2027 approuvé par délibération du conseil communautaire le 07 décembre 2021 et, modifié le 09 avril 2024, notamment les aides à destination des bailleurs publics visant à soutenir la production de logements sociaux et très sociaux (action n°5 du PLH) ;

Vu la demande de subvention déposée par Ardèche Habitat le 20 décembre 2024 auprès de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 18 février 2025 ;

Le président présente aux membres du conseil communautaire le dossier faisant l'objet d'une demande de subvention de la part d'Ardèche Habitat:

Opération « Jean Charay » sur Aubenas – 35 logements locatifs sociaux

- **Descriptif de l'opération :**

L'opération sise 8 A, B, C, D Boulevard Jean Mathon à Aubenas s'inscrit dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville ». Il s'agit d'un programme de construction de 35 logements locatifs sociaux neufs. Le programme comprend :

En acquisition-amélioration : 14 logements :

- 9 PLUS
- 3 PLAI
- 2 PLAI adaptés

Typologie : 10 T2, 1 T3, et 3 T4

En construction neuve : 21 logements :

- 16 PLUS
- 5 PLAI

Typologie : 6 T3, 12 T4, et 3 T5

L'agrément de l'Etat a été délivré en décembre 2021. Le permis de construire initial accordé le 01/12/2021 et le permis modificatif accordé le 25/10/2022.

Le programme répondra aux objectifs suivants :

- Le label BEE + qui correspond au niveau de performance thermique RT 2012 -2020 pour la partie construction neuve.
- Le label EFFINERGIE rénovation qui correspond au niveau BBC Rénovation sur la partie en Acquisition-Amélioration.

- **Demande Initiale de subvention CCBA :**

En acquisition-amélioration : 63.000 €

Pour 9 PLUS x 4 000 € = 36 000 €
 - 3 PLAI x 5 000 € = 15 000 €
 - 2 PLAI adaptés x 6 000 € = 12 000 €

En construction neuve : 25.000 € (le plafond)
 - 16 PLUS (initialement x2 000 €)
 - 5 PLAI (initialement x3 000 €)

Soit un total de 88 000 €

Le coût total prévisionnel de l'opération est quant à lui estimé à 9 460 000 € TTC.

• **Part accordée en bureau du 18 février 2025 :**

Conformément au règlement financier en vigueur, le dossier a été présenté aux membres du Bureau exécutif le 18 février 2025 qui ont émis un avis de principe partiellement favorable. Il a été décidé l'attribution d'une subvention concernant la partie acquisition-amélioration, conforme au règlement financier en vigueur, soit l'attribution d'une subvention de 63.000 €.

63.000 € pour la partie acquisition amélioration :

Pour 9 PLUS x 4 000 € = 36 000 €
 - 3 PLAI x 5 000 € = 15 000 €
 - 2 PLAI adaptés x 6 000 € = 12 000 €

La partie en construction neuve ne répondant pas aux dispositions du règlement en vigueur n'a pas été retenue.

• **Plan de financement, rectifié selon attribution proposée en bureau :**

Dépenses (montant fiscal)		Recettes (montant fiscal)	
Foncier (Achat, diagnostics, branchements, voiries réseaux divers, taxes foncières)	1 955 107.90 €	Emprunt CDC	4 665 440 €
		Autre emprunt	930 000 €
		Prêt Action Logement	1 274 300 €
		Fonds Propres	1 145 000 €
Coût de la réhabilitation, honoraires...	7 504 892,10 €	Subvention Action Logement	1 274 300 €
		CCBA	63 000 €
		Subvention construction A/A Etat	80 000 €
		Subvention FNAP	27 960 €
Total	9 460 000 €	Total	9 460 000 €

• **Planning prévisionnel :**

Déclaration d'ouverture de chantier le 11 mars 2025

Fin des travaux prévue : avril 2027

Ardèche Habitat a transmis la copie des ordres de service le 19 mars 2025, confirmant ainsi le démarrage des travaux, il convient au conseil communautaire de se prononcer sur cette demande de subvention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention d'équipement à Ardèche Habitat d'un montant maximum prévisionnel de 63 000 € pour l'opération « Jean Charay » sise 8 A, B, C, D

:Boulevard Jean Mathon à Aubenas, dans le cadre du règlement financier du PLH 2022/2027 ;

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la signature de la convention à intervenir.

X. MOTION : NON AUX VIOLENCES FAITES AUX ELUS

Max TOURVIEILHE prend la parole :

« Selon le Ministère de l'intérieur, dans 60% des cas, les élus victimes de violences sont des maires. En effet, les maires sont au plus près de la population et, cette proximité les rend encore plus vulnérables.

Malheureusement l'Ardèche n'est pas épargnée : 25 agressions ont été recensées en 2023 et 22 en 2024.

Le 1^{er} mars dernier, les élus ardéchois se sont mobilisés en nombre pour soutenir leur collègue de Saint-Martial, victime d'agression.

Face à la recrudescence des agressions envers les élus, l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche propose d'adopter une motion de soutien pour dire NON à toutes ces violences.

Le président Max TOURVIEILHE s'associe à l'Association des Maires Ruraux pour condamner fermement ces agissements.

Face à ces comportements inacceptables, le président de la CCBA sera toujours aux côtés des maires. »

Le Président présente la motion à l'assemblée.

L'ensemble des conseillers communautaires de la CCBA,

Soutenons par solidarité mais avec détermination et conviction la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche suite à la Manifestation organisée à Saint Martial le 1^{er} Mars 2025 pour dire NON aux violences faites aux élus.

A ce titre nous sommes :

1/ Solidaires et exprimons un total soutien à nos collègues victimes de menaces, d'insultes, d'intimidations et d'agressions, incompatibles avec l'exercice de notre mandat

2/ Fiers d'exercer notre mandat pour l'avenir de notre communauté de communes, avec bienveillance et respect mutuel entre élus et concitoyens. Nous exerçons notre mandat au service de l'intérêt général.

3/ Clairs et affirmons que le débat d'idées démocratique ne peut s'accommoder de quelconques agressions et demandons à chaque citoyen de défendre ses opinions avec tolérance et sérénité, et dans le respect des valeurs de la République.

4/ Fermes et dénonçons, condamnons toutes formes d'agressions envers les élus et devons être entendus lorsque nous sommes ou nos collègues sont victimes de comportements inacceptables de la part de d'administrés ou de quelconques individus.

5/ Résolus à exiger un soutien permanent de l'Etat pour faciliter notre action au quotidien.

6/ Déterminés et attendons des actes concrets et une protection exemplaire par les autorités compétentes, pour l'exercice de notre mandat et demandons l'application exemplaires des peines prévus par la loi n°2024-247 du 21 Mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux.

7/ Engagés et totalement solidaires des actions menées pour dire Non aux violences faites aux élus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la motion « Non aux violences faites aux élus. »

XI. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

DEC 2025- 46 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : Mme et M VIGOUROUX

DEC 2025- 47 Marché 2024.02 bis ENTRETIEN DES LOCAUX Acte modificatif 1

DEC 2025- 48 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme VOLLE

DEC 2025- 49 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M DUFIX

DEC 2025- 50 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme PRAT

DEC 2025- 51 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M AUZAS

DEC 2025- 52 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M VAN PRAET

DEC 2025- 53 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : Mme DUPLAN

DEC 2025- 54 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : Mme DUFOUR

DEC 2025- 55 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M DEVES

DEC 2025- 56 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme RANC

DEC 2025- 57 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M BLANC

DEC 2025- 58 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme VIANNET

DEC 2025- 59 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS : Mme LACROTTE et M BITSCH

DEC 2025- 60 Marché 2025.SC06 : PANNEAUX ROUTIERS / Choix du prestataire BC2E

DEC 2025- 61 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme GUERGUESSE

DEC 2025- 62 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : Mme GEORGES

DEC 2025- 63 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : Mme GUILLEVIN

XII. COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DELBUR04032025-01 SUBVENTION Aide à l'immobilier d'entreprise - dossier n° AIE2024-02 CLIMATPRO / SCI CMP07

DELBUR04032025-02 Subvention Aide aux entreprises avec point de vente - dossier n° AEPV2024-04 SEB AUTO SERVICE

DELBUR04032025-03 Subvention Aide aux entreprises avec point de vente - dossier n° AEPV2025-01 SAS KES.

DELBUR04032025-04 Subvention Aide aux entreprises avec point de vente - dossier n° AEPV2025-02 SARL ARTHEA

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 9h46.

Fait à Ucel le 17 avril 2025.

**Le Président,
Max TOURVIEILHE**

**La Secrétaire de séance,
Marie-Christine SAUSSAC.**

